

CA

23-08

19

SEPTEMBRE

2023

Présent pour ton futur



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

HUITIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 19 septembre 2023, à 18 h, salle D-335 et vidéoconférence TEAMS

sous la présidence de Monsieur Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames : Mélanie Lepage
Karine Lemarchand
Chantal Otis
Marlaine Villeneuve
Émilie Séry
Angie Bélanger

TEAMS : Manou Bernard, Lucie Duchesneau

Messieurs : Raymond Lacroix (président)
Alexandre Ouellet
Gilles Blaquière
Philippe De Carufel
François Dornier
Mohammed Bahoura
Gino Pelletier
Pierre-Luc Michaud
Kurt Vignola
Xavier Gravel

ABSENCES

Émilie Boulay-Chouinard, Serge Le Guellec, Frederic Plourde, Janice Lemoignan

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée, Marie-Josée Proulx (DSA), Charles Doyle-Poirier (DAÉ), Ugo Leblanc (DAÉ), Mylène Gilbert (DRH intérim), Stéphanie Bois (DRM)
Annie-France Pelletier (BIP) – **TEAMS**, Annie-Lydia Gallant (CMEC) – **TEAMS**

OBSERVATEUR

Représentant de Radio-Canada (OBSERVATEUR)

23-08.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Avant l'ouverture de la séance et dans le contexte actuel de négociation de leur nouvelle convention collective, quelques représentants du syndicat, des enseignants et des membres du personnel professionnel du Cégep de Rimouski sont venus présenter et déposer des affiches faisant états de certaines revendications ainsi que les objectifs des négociations.

À la suite de leur départ et constatant le quorum, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et déclare l'assemblée ouverte.

23-08.02 MOUVEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : POUR INFORMATION

M. Raymond Lacroix, président, fait la présentation des divers changements au sein du conseil d'administration à titre d'information.

- **Mouvement au CA - Nouvelles nominations :**

- Mme Chantal Otis-Entreprises
- Mme Karine Lemarchand-Socioéconomique (Université)
- Mme Émilie Séry-Personnel de soutien

- **Second de mandat**

- M. Pierre-Luc Michaud-Socioéconomique (CRP)
- Mme Janice Lemoignan-Socioéconomique (CS)

- **Changement de position au CA**

- M. Gilles Blaquière-Socioéconomique (Organisme)

23-08.03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lacroix, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière, APPUYÉ par Mélanie Lepage et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-08.04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 6^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANNÉE 2023 (CA23-06 du 27 juin 2023) : POUR ADOPTION

M. Lacroix invite M. François Dornier à prendre la parole à propos des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné.

Il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal à la suite des corrections apportées aux points 23-06.17 et 23-06.21.

23-08.05 PROCÈS-VERBAUX DES 9^E ET 10^E RENCONTRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ANNÉE 2023 (CE23-09 du 30 mai 2023) (CE23-10 du 27 juin 2023) : POUR DÉPÔT

Les documents sont déposés pour information.

23-08.06 PROCÈS-VERBAL DE LA 5^E ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DE L'ANNÉE 2023 (CÉT23-05 DU 9 MAI 2023) : POUR DÉPÔT

Le document est déposé pour information.

23-08.07 DÉPÔT DES EXTRAITS DE RÉOLUTION SEPTEMBRE 2022 À JUIN 2023

Les documents sont déposés pour information.

23-08.08 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Raymond Lacroix invite les personnes présentes, membres du conseil, à poser leurs questions sur des sujets qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la réunion. Il informe les personnes non membres de l'assemblée qu'elles pourront émettre leurs commentaires au fur et à mesure des points qui seront présentés.

Présence d'un journaliste de Radio-Canada

23-08.09 SURVOL COLLÉGIAL : POUR INFORMATION

Le document est déposé pour information.

- **Rentrée 2023-2024**

Bref retour sur la rentrée scolaire et sur le déroulement et l'accueil des étudiantes et étudiants de l'international.

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, fait un portrait de début août jusqu'à la rentrée scolaire, parle des contraintes monétaires que certains ont rencontrées à leurs arrivées, de la réussite à placer tous les nouveaux arrivants malgré les difficultés dues à la pénurie de logements.

M. Ugo Leblanc, directeur de la DAÉ, ajoute que deux intervenantes étaient au rendez-vous pour accueillir les étudiantes et étudiants internationaux dans leur milieu d'hébergement, que divers ateliers de préparation sur les études et des activités dans le parc ont été mis en place et ajoute que pour l'an prochain des coûts supplémentaires seront à prévoir puisque la participation a été un franc succès.

- **Jeux du Québec (Charles Doyle-Poirier)**

M. Charles Doyle-Poirier, directeur adjoint aux affaires étudiantes et à la communauté, fait la présentation du document préalablement déposé et explique en bref le déroulement des Jeux.

23-08.10 SUIVIS STATUTAIRES : POUR INFORMATION

Le document est déposé pour information.

- **Plan d'action – Plan de redressement**

Marie-Josée Proulx fait un court résumé du plan de redressement et indique que selon le plan d'action, il ne reste que deux (2) actions à terminer, nous avons donc devancé l'échéancier des recommandations de Mallette. Madame Proulx ajoute que Mallette devrait nous revenir avec un nouveau bilan.

23-08.11 BILAN DES DOSSIERS PRIORITAIRES 2022-2023 : POUR INFORMATION

Le document est déposé pour information.

M. François Dornier, secrétaire général, présente le document et fait un résumé du bilan des dossiers prioritaires pour l'année 2022-2023 des actions terminées à ce jour et celles qui se poursuivent.

23-08.12 DIRECTIVE ANNUELLE COLLÉGIALE : POUR INFORMATION

Le document est déposé pour information.

M. François Dornier, directeur général, fait un résumé de la directive annuelle collégiale et indique que celle-ci doit se concentrer sur l'année scolaire 2023-2024 et doit comprendre les éléments suivants :

- **Enjeux stratégiques permanents et complémentaires :**

Rayonnement, recrutement, ressources, rétention et réussite

- **Bilan de 2022-2023**

L'année a vu notre institution réaliser des avancées notables. La majeure partie des actions prévues dans notre plan de redressement a été complétée, nous permettant maintenant d'envisager la clôture de ce plan avec une avance de trois années. Cette réussite exceptionnelle découle principalement d'une gestion assidue et du travail remarquable de notre équipe collégiale.

- **Contexte collégial 2023-2024**

Difficultés des dernières années dorénavant derrière nous, nous sommes de nouveau en mesure d'assumer pleinement notre leadership au sein du réseau collégial. Nous devons dorénavant nous ajuster et innover en continu face aux défis qui sont à la fois plus profonds,

plus réguliers et surtout plus rapides. Les premiers signaux de cette rentrée 2023 sont plutôt encourageants. Les inscriptions sont à la hausse, ce qui annonce vraisemblablement que la baisse démographique des dernières années se termine et que nos efforts de recrutements ont un impact positif.

- **Points de vigilance**

Pour cette année, le Collège doit quand même avancer prudemment et faire preuve de vigilance. Les points majeurs sont la rigueur financière, être attentif aux besoins émergents, nous devons adopter une approche plus proactive et pour terminer demeurer à l'écoute de la communauté, de nos étudiants et étudiantes et du personnel, car ils ont des choses à nous dire et des choses à partager.

- **Priorités pour l'année scolaire 2023-2024**

Internationaliser nos activités, accroître notre visibilité et notre influence, passer en mode d'amélioration continue et rétablir notre solde de fonds.

23-08.13 RETOUR – SONDAGE DE JUIN 2023 ET PLAN DE TRAVAIL DU CA : POUR INFORMATION

Le document est déposé pour information.

M. François Dornier, secrétaire général, présente les résultats du sondage et fait un suivi des commentaires reçus. M. Dornier demande aux membres de faire la relecture du document préalablement déposé afin de procéder à son adoption au prochain CA du 17 octobre avec les ajustements et amendements que tous les membres jugeront à propos.

23-08.14 FORMATION DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS : POUR INFORMATION

Point d'information seulement. Il n'y a pas de document à déposer.

23-08.15 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CLUB DE FOOTBALL LES PIONNIERS ET LE CÉGEP DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

M. Ugo Leblanc, directeur de la DAÉ, présente le point.

À la suite du dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) déposé à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017 (automne 2016), le Cégep avait comme mandat d'établir un plan d'action s'étendant sur trois (3) années, novembre 2017, 2018 et 2019.

De ce plan d'action découle l'élaboration annuelle d'un état d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ. Dans le cadre de la reddition de comptes de novembre 2018, le Cégep a revu les protocoles d'entente avec les organismes apparentés afin de mettre à jour ces derniers ou d'en convenir un entre Le Club de football Les Pionniers de Rimouski.

Depuis 2018, la gestion des opérations entourant l'équipe de football a évolué. Une mise à jour du protocole était nécessaire afin de refléter nos pratiques actuelles.

CONSIDÉRANT la reddition de compte à réaliser annuellement à la suite du dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec ;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des mécanismes de contrôle avec les partenaires et de renouveler de façon périodique les ententes ;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser des éléments jugés imprécis ou l'absence d'éléments significatifs ;

CONSIDÉRANT l'importance que ce protocole d'entente encadre nos pratiques le plus fidèlement possible ;

CONSIDÉRANT le vote à l'unanimité pour l'adoption du protocole par le conseil d'administration du Club de football Les Pionniers de Rimouski ;

Il est recommandé d'adopter le protocole d'entente entre le Club de football Les Pionniers de Rimouski et le Cégep de Rimouski et d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et le directeur des affaires étudiantes, monsieur Ugo Leblanc, à signer le protocole d'entente, tel qu'il a été présenté.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le protocole d'entente entre le Club de football Les Pionniers de Rimouski et le Cégep de Rimouski et d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et le directeur des affaires étudiantes, monsieur Ugo Leblanc, à signer le protocole d'entente, tel qu'il est présenté.

23-08.16 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME – SEPTEMBRE 2023 : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le point.

INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME Cégep de Rimouski Septembre 2023

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de Rimouski (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2024, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 23 051 964,33 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités ;

ATTENDU QUE la ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 18 août 2023 ;

Il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage, APPUYÉ par Philippe De Carufel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2024, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 23 051 964,33 \$, soit institué ;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **douze mois** s'étendant du 1^{er} avril au 31 mars et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé ;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel, ainsi qu'aux termes et conditions déterminées par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement ;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec, financées par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ; ou
 - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts à long terme antérieurs contractés pour ces dépenses, qui seront échues d'ici le 31 mars 2024.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur ;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre ; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus ;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : n'importe lequel du directeur général ou de la directrice générale, du directeur ou de la directrice des Études, du directeur ou de la directrice des Services administratifs de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi

qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes ;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

23-08.17 AUTORISATION DE SIGNATURES – CHANGEMENT ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR LE SERVICE ACCÈSD AFFAIRES : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le point.

Le 13 décembre 2022, le conseil d'administration a adopté la restructuration de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (CA22-10.10) et a déterminé sa mise en place dès le 1^{er} juillet 2023, à la suite du départ à la retraite de madame Sylvie Dufour, coordonnatrice des Affaires financières.

Afin de régulariser la situation auprès de Desjardins, l'institution financière demande au Collège de Rimouski de lui transmettre une résolution du conseil d'administration qui confirme que mesdames Marie-Josée Proulx, directrice des services administratifs, et Isabelle Gasse, agente de gestion financière, soient désignées comme administratrices principales aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elles soient investies de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

CONSIDÉRANT que madame Marie-Josée Proulx a pris sous sa responsabilité directe les dossiers relevant des Affaires financières ;

CONSIDÉRANT que madame Isabelle Gasse peut être appelée à transiger avec Desjardins en l'absence de madame Proulx ;

Il est recommandé d'autoriser les personnes ayant l'autorité de signer le document *Désignation d'administrateurs principaux – Cégep de Rimouski* afin que Desjardins procède à la modification du service AccèsD Affaires et désigner mesdames Marie-Josée Proulx et Isabelle Gasse à titre d'administratrices principales.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Marlaine Villeneuve et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les personnes ayant l'autorité de signer le document *Désignation d'administrateurs principaux – Cégep de Rimouski* afin que Desjardins procède à la modification du service AccèsD Affaires et désigner mesdames Marie-Josée Proulx et Isabelle Gasse à titre d'administratrices principales.

23-08.18 CÉGEP DE RIMOUSKI – BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023-2024 ET PLANIFICATION DÉCENNALE DES INVESTISSEMENTS 2023-2033 : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le point.

Conformément à l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep de Rimouski doit adopter et transmettre au ministre, au plus tard à la date et dans la forme qu'il détermine, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'exercice financier suivant. Le Cégep de Rimouski doit également adopter et transmettre au ministre toute prévision budgétaire que ce dernier requiert.

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires transmises par le Ministère pour l'année 2023-2024 ;

Il est recommandé d'adopter le budget d'investissement 2023-2024 comme suit :

	Parc immobilier	Parc mobilier	Total
Financement (incluant solde reporté)	20 836 034 \$	4 062 000 \$	24 890 034 \$
Utilisation	18 345 879 \$	2 055 000 \$	20 400 879 \$

Il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le budget d'investissement 2023-2024 tel qu'il est présenté.

23-08.19 NOMINATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES 2023-2024 : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le point.

Le Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du cahier de gestion) détermine la composition de la commission des études de même que la durée des mandats.

La nomination de nouveaux représentants (pour un mandat d'une durée de deux ans ou moins) est requise. Le conseil d'administration doit donc procéder à la nomination des nouveaux représentants.

CONSIDÉRANT les postes à pourvoir et les consultations effectuées en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du cahier de gestion) ;

Il est recommandé de nommer M. Dominic Lajoie à titre de cadre de la Direction des études (programmes) pour siéger à la commission des études de l'année scolaire 2023-2024.

Il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage, APPUYÉ par Angie Bélanger et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer M. Dominic Lajoie à titre de cadre de la Direction des études (programmes) pour siéger à la commission des études de l'année scolaire 2023-2024.

23-08.20 SOMMAIRE – PLAN DES POSTES 2018-2023 : POUR INFORMATION

Mme Mylène Gilbert de la DRH, présente le document préalablement déposé.

Le Plan des postes est transmis au conseil d'administration tous les ans et concerne les catégories d'emploi pour les postes réguliers de cadres, de professionnels et de soutien, sans inclure le personnel enseignant. Ce sommaire présente le total des postes par composante et par catégorie, le total global des postes de collège ainsi que les postes créés et abolis au cours de la dernière année.

23-08.21 REMERCIEMENTS À MADAME ANNA LISA CONE : POUR ADOPTION

M. Raymond Lacroix, président, présente le point.

Madame Anna Lisa Cone a terminé son second mandat le 30 août 2022 au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski à titre de représentante des groupes socioéconomiques.

Le conseil d'administration souhaite remercier sincèrement madame Cone pour son implication et son expérience professionnelle a été d'un grand apport aux travaux du conseil.

CONSIDÉRANT la contribution de madame Cone aux travaux du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT son souci d'assurer une éducation de qualité aux jeunes de la région ;

CONSIDÉRANT l'implication de madame Cone et son intérêt en regard des divers dossiers présentés au conseil ;

Il est recommandé de remercier sincèrement madame Anna Lisa Cone pour son travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement madame Anna Lisa Cone pour son travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

23-08.22 REMERCIEMENTS À MONSIEUR ROBIN LAVOIE : POUR ADOPTION

M. Raymond Lacroix, président, présente le point.

Monsieur Robin Lavoie a siégé au conseil d'administration du Collège de Rimouski à titre de personnel de soutien depuis le 18 mai 2018, et ce, jusqu'au 27 juin 2023.

Le conseil d'administration souhaite remercier sincèrement monsieur Lavoie pour son implication aux travaux du conseil d'administration et du comité exécutif.

CONSIDÉRANT la contribution de monsieur Lavoie aux travaux du conseil d'administration et du comité exécutif du Collège de Rimouski ;

CONSIDÉRANT son souci d'assurer une éducation de qualité aux jeunes de la région ;

CONSIDÉRANT l'implication de monsieur Lavoie et son intérêt au regard des divers dossiers présentés ;

Il est recommandé de remercier sincèrement monsieur Robin Lavoie pour son travail accompli au sein du conseil d'administration et du comité exécutif du Collège de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par Angie Bélanger, APPUYÉ par Karine Lemarchand et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement monsieur Robin Lavoie pour son travail accompli au sein du conseil d'administration et du comité exécutif du Collège de Rimouski.

23-08.23 VARIA

Aucun sujet n'a été discuté.

23-08.24 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 15.

Le président
(M. Raymond Lacroix)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)